Image not found or type unknown

Refus d'autorisation de travail pour étudiant

Par **chaf**, le **10/06/2015** à **13:51**

bonjour,
" voila, je suis actuellement étudiante algérienne en France depuis deux ans. au mois de novembre j'ai déposé une AT à DDT de mon département pour un travail à temps partiel et prés de 8 moi après il appel mon responsable pour lui dire que je travail au noir, ce qui est en partis vrais vu que juridiquement j'aurais du avoir la AT avant de commencer. mais, malheureusement je n'en prend connaissance que depuis deux jour[smile9];
je me suis donc rendu à la DDT pour voir ce qui l'en est, et il me dise que soit disant il mon envoyer un courrier pour demander des pièces complémentaire, mais que moi j'ai lamais rien reçu de tel et l'agent me dis aussi que de toute manière tout est déjà fais et que il se peu même que je me voie refuser le renouvellement de mon titre de séjour pour finir ma 2em années de master.....
voila je ne sais pas quoi en penser ni que faire pour corriger cette erreur faite en raison de non connaissance de la loi.... si qlq à des informations je vous pris de bien vouloir m'aider, bien cordialement et merci d'avance à tous ceux qui répondront.

Par **talane75**, le **10/06/2015** à **15:22**

SALUT

en faite ce que tu aurai du faire c'est soit tu accepte de repartir a l'école et de demander ton titre de séjour étudiant normalement.. soit tu demandais une regularisation par le travail et dans ce cas bas tu cherches un employeur qui pouvais te payer la taxe!!a mon avis va vite voir la cimade

Par **chaf**, le **12/06/2015** à **12:23**

mai en faite je suis encore étudiante et ce travail je l'est fait le week-end c'était un contrat de 10 h par semaine

Par **talane75**, le **12/06/2015** à **18:30**

je ne comprends pas pourquoi un travail de 10H VOUS faite une demande d'autorisation de

travail alors que un etudiant n'a pas besoins d'autorisation de travail vu que son titre de séjour lui permet de travail selon un quota d'heure!!!ta fait une grave erreur en fesant cette demande!!!ceux qui font cette demande ce sont des gens qui sont en periode de régularisation donc toi t'en avait pas besoin!!

Par **chaf**, le **12/06/2015** à **19:32**

mais si en faite les étudiant algeriens sont soumis a autorisation méme si ils sont encore étudiants

Par **talane75**, le **12/06/2015** à **20:45**

ah oui je ne savais pas dsl!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés